



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; M. VOISIN, Conseiller Titulaire ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mmes CASTEL, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. VEUNAC à M. BOROTRA ; M. VOISIN à M. CÉLAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 27 - DECHETS MENAGERS.
FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES SACS POUR L'ANNEE 2009.

Madame GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

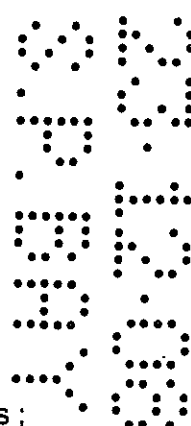
Il est proposé de fixer les tarifs de vente des sacs poubelles pour l'année 2009 à :

- 4,32 euros les 100 sacs de type 30, de couleur noire, d'épaisseur de 45 microns ;
- 12,26 euros les 100 sacs de type 100, de couleur noire, d'épaisseur de 60 microns ;
- 18,50 euros les 100 sacs de type 150, de couleur noire, d'épaisseur de 70 microns ;
- 14,89 euros les 100 sacs de type 100, de couleur bleue, d'épaisseur de 60 microns ;
- 24,81 euros les 100 sacs de type 100, de couleur bleue, d'épaisseur de 100 microns ;
- 4,14 euros les 100 sacs de type 30, transparents, d'épaisseur de 21 microns, à lien coulissant ;
- 9,04 euros les 100 sacs de type 100, transparents, d'épaisseur de 21 microns, à lien coulissant.

Ces tarifs correspondent aux prix du marché passé, après appel d'offres, avec le fournisseur retenu.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter ces tarifs.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 23 DEC. 2008

Affiché le 23 DEC. 2008



P/Le Président,
Le Conseiller délégué,